



UNAP – C.M.

UNION DES ASSOCIATIONS DE PLAISANCIERS DE CHARENTE MARITIME
Association Loi 1901- Siège social : DIGUE DU LAZARET 17000 LA ROCHELLE

La Rochelle le 4 avril 2021

Destinataires : Membres du CA et du bureau

Auteur : François DOUCHET (représentant des Plaisanciers à la CP du CMF SA)

Objet : *Conseil Maritime de la Façade Sud-Atlantique (CMF SA)*

Compte rendu de la réunion de la Commission Permanente (CP) du 26 mars 2021.

Trois points ont été évoqués :

- **Point 1: Volet opérationnel du Document Stratégique de la Façade Sud Atlantique (DSF SA)**
 - ✓ Ce document est le plan d'action complétant le DSF SA adopté en novembre 2020. Il a été soumis fin février à l'Autorité Environnementale (AE) pour avis d'ici mi-mai 2021.
 - ✓ On notera qu'il contient la création de Zones de Protection Spéciale (faune sous-marine) dans plusieurs sites NATURA 200 du littoral (notamment Plateau de Rochebonne, Bassin d'Arcachon et Pays Basque).
 - ✓ Il sera ensuite soumis à la consultation du public.
- **Point 2: Projet de champ éolien au large de l'île d'Oléron**
 - ✓ La Commission nationale du débat public (CNDP) a bien été saisie par l'Etat début mars : la consultation durera jusque fin août et portera sur le choix d'une (500 MW) ou 2 (1000 MW) zones d'implantation (7x7 km² chacune) à l'intérieur d'une « macro-zone » de 20x15 km², située à plus de 15 kms du littoral oléronais et peut être étendue vers le large.
 - ✓ La CNDP rendra son rapport en octobre et l'Etat ne prendra une décision qu'en fin d'année (continuer ou abandonner le projet).
 - ✓ Le CMF, au travers de sa commission spéciale (CS) créée pour ce projet (L'UNAP CM y est représentée au travers de la FNPAM), participera à cette consultation en fournissant un avis complet sur la pertinence de la zone proposée et les impacts du projet sur l'environnement particulier (navigation, pêche, faune et flore).
 - ✓ Dans ce but, une analyse documentaire des études d'impacts réalisées sur les champs en exploitation a été confiée au comité scientifique. Elle sera terminée d'ici fin avril et son rapport fera l'objet d'une (voire plusieurs) réunion en juin.
- **Point 3: Avis du CMF sur les projets de SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne**
 - ✓ Ce document très conséquent, qui comprend une annexe spécifique (la N°3) sur son articulation avec le DSF suit le même processus de consultation que le DSF SA (AE et public).
 - ✓ Le CMF est consulté et les membres de la CP sont appelés à réagir d'ici fin avril.
 - ✓ La plaisance n'est pas vraiment concernée (hormis indirectement car ce document montre clairement que l'essentiel des pollutions marines vient des fleuves !).

Liens utiles :

- <https://www.fnpam.net/conseil-maritime-façade>
- <https://www.debatpublic.fr/projets-eoliens-au-large-nouvelle-aquitaine>
- <https://www.eau-grandsudouest.fr/politique-eau/bassin/consultation-projet-sdage-pdm-2022-2027>